

Tous orientés vers l'eau!



Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

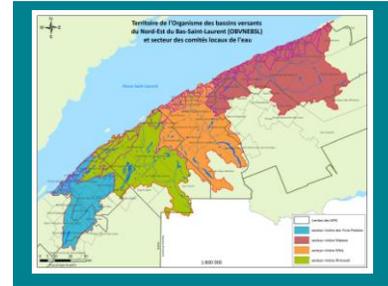
Plan d'action 2016-2017



1. PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE)

1.1 Les bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent

1.1.1 Le gouvernement du Québec a autorisé récemment l'approbation finale du PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, et ce, après un processus d'analyse et de validation impliquant neuf ministères. Ainsi, cette année sera consacrée au déploiement de sa mise en œuvre et au suivi de cette mise en œuvre. De façon plus concrète, l'OBVNEBSL souhaite :



- Organiser des rencontres du comité PDE afin d'établir des stratégies de mise en œuvre;
- Assurer la promotion du PDE par un plan de communication qui permettra d'optimiser le message à porter aux acteurs ciblés.
- Officialiser sa mise en œuvre et son suivi à travers des ententes de bassins et en remettant des attestations de reconnaissance à différents partenaires pour des actions en cours ou réalisées au cours des dernières années (ex. prix Anselme Gagné);
- Développer des outils internes de gestion et de suivi de la mise en œuvre;
- Assurer une mise à jour annuelle du PDE.

1.2 Bassin versant de la rivière Rimouski

- 1.2.1 Assurer, en complémentarité avec le PDE de l'OBVNEBSL, la priorisation, la mise en œuvre et le suivi des actions du PDE de la rivière Rimouski;
- 1.2.2 Signer des ententes de bassins avec les partenaires identifiés afin d'optimiser la mise en œuvre du PDE;

2. Projets, partenariats et concertation

2.1 Milieu forestier

- 2.1.1 Participer aux travaux de consultations pour la poursuite de la réforme forestière (TGIRT locale et régionale, etc.) en vue d'une foresterie durable pour le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, favorisant l'aménagement écosystémique en lien avec la ressource eau;
- 2.1.2 Entreprendre des démarches concertées de conservation volontaire des milieux humides d'intérêt avec les propriétaires concernés en lien avec la classification et à la priorisation des milieux humides réalisée par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL;

2.2 Milieu agricole

- 2.2.1 Coordonner et assurer la mise en œuvre d'actions agroenvironnementales concertées qui contribueront à l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Centrale pour les entreprises agricoles qui ont adhéré à la démarche collective du MAPAQ (programme *Prime Vert* - volet 3.1 du MAPAQ);
- 2.2.2 Participer à la mise œuvre d'actions élaborées dans les plans de développement de la zone agricole (PDZA) des MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis;
- 2.2.3 Poursuivre, en collaboration avec le *Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent* et les organismes de bassin versant du Bas-Saint-Laurent, l'identification, la priorisation et la diffusion d'outils concernant les milieux d'intérêt pour la biodiversité en territoire agricole.
- 2.2.4 Promouvoir et coordonner, en partenariat avec Canards Illimités Canada (CIC), la réalisation d'une cartographie fine des milieux humides du secteur habité et agricole du Bas-Saint-Laurent.



2.3 Milieu municipal

- 2.3.1 Amorcer des démarches d'arrimage entre les schémas d'aménagement et de développement (SAD) des quatre principales MRC et le PDE des bassins versants du Nord-Est du BSL;
- 2.3.2 Développer des partenariats avec les MRC afin de soutenir les dossiers de gestion des cours d'eau (identification des milieux humides, identification des espèces fauniques et floristiques à statut précaire, suivi des dossiers castor en milieu privé, etc.);
- 2.3.3 Sensibiliser, accompagner et soutenir les municipalités dans l'approche de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, notamment pour la protection des lacs en villégiature;
- 2.3.4 Assurer la mise en valeur et la cohabitation durable des activités nautiques du bassin versant de la rivière Mitis;
- 2.3.5 Participer aux efforts de concertation pour la mise en place du Parc régional de la rivière Mitis.
- 2.3.6 Participer au comité de vigilance des lieux d'enfouissement technique (LET) des villes de Matane et Rimouski;
- 2.3.7 Poursuivre la diffusion sur le Répert'Eau des bons coups municipaux pour une gestion intégrée de la ressource eau.

2.4 Milieu associé à la villégiature, aux lacs et à la récréation

- 2.4.1 Développer une offre de services pour les municipalités et les associations de riverains afin de poursuivre le soutien aux lacs touchés par des floraisons de cyanobactéries ou qui subissent un vieillissement prématuré via les différentes **phases (I, II et III)** du projet de *lacs en villégiatures*;



- 2.4.2 Développer, en collaboration avec les autres OBV du Bas-Saint-Laurent, une campagne de distribution d'arbustes riverains à prix modique pour le reboisement des bandes riveraines des lacs et cours d'eau;
- 2.4.3 Poursuivre la concertation pour la protection et la mise en valeur du site de la chute Neigette;
- 2.4.4 Participer au comité d'expert du projet pilote de restauration du lac à l'Anguille.

2.5 Milieu de l'éducation et de la recherche

- 2.5.1 Promouvoir et soutenir le programme Écol'Eau via un programme d'aide financière et un système de commandite afin d'assurer la sensibilisation des jeunes dans les écoles primaires et secondaires du territoire;
- 2.5.2 Assurer le transfert de connaissances acquises lors du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent, piloté par l'UQAR;
- 2.5.3 Participer à l'intégration du concept de *l'espace de liberté* pour les rivières Mitis et Neigette.

2.6 Milieu environnemental et faunique

- 2.6.1 Poursuivre le suivi de qualité de l'eau des rivières de la zone du Nord-Est du BSL qui sont inscrites au « Réseau-rivières » du MDDELCC (Trois-Pistoles, Rimouski, Mitis et Matane);



- 2.6.2 Poursuivre l'acquisition de connaissance et le suivi de qualité d'eau des cours des bassins versants du Nord-Est du BSL (amont du ruisseau Lebrun à Mont-Joli/Saint-Joseph-de-Lepage);
- 2.6.3 Poursuivre, avec le MDDELCC, les travaux de suivi et détection d'espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le territoire de l'OBVNEBSL et assurer un rôle informatif et de sensibilisation auprès du monde municipal;

2.6.4 Participer aux rencontres du *Groupe de travail sur la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent* et du *Sous-comité sur l'encadrement entourant la présence de la Berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent*.

2.6.5 Réaliser, en collaboration avec *l'Association des propriétaires de Saint-Fabien-sur-Mer*, une cartographie de la répartition de la renouée du Japon dans le secteur de Saint-Fabien-sur-Mer.

3. COMMUNICATIONS

3.1 Élaborer une stratégie de communications pluriannuelles multiplateformes modulée en fonction des clientèles visées et du message à transmettre.

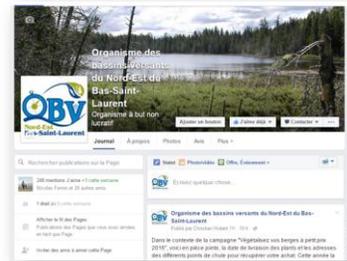
3.2 Assurer une vaste diffusion de l'information et de la sensibilisation en ce qui a trait à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

3.3 Promouvoir la mise en œuvre du PDE et l'implication des acteurs associés aux actions réalisées du PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent;

3.4 Maintenir à jour et alimenter régulièrement le site internet afin d'offrir un outil de consultation et d'information dynamique et stimulant;

3.5 Alimenter régulièrement les médias sociaux afin d'assurer la visibilité de l'organisme auprès du grand public (page Facebook de l'OBVNEBSL, compte Twitter);

3.6 Assurer une visibilité constante des activités de la corporation au niveau local et régional;



4. GESTION DE LA CORPORATION

4.1 Administration

- 4.1.1 Développer et soutenir le partenariat et la concertation entre les intervenants nationaux, régionaux et surtout locaux;
- 4.1.2 Informer les acteurs du milieu et assurer un suivi de leurs demandes d'information et de collaboration;
- 4.1.3 Préparer des demandes de financement favorisant le partenariat avec les intervenants du milieu pour la mise en œuvre d'actions identifiées au PDE des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent;
- 4.1.4 Engager, former et superviser le personnel afin d'offrir des services adéquats aux membres;
- 4.1.5 Maintenir un système de veille à la continuité et à la cohérence de l'ensemble des activités de la corporation;
- 4.1.6 Répondre aux exigences prévues au protocole d'entente avec le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC).



4.2 Vie démocratique

- 4.2.1 Organiser annuellement au moins quatre (4) rencontres du conseil d'administration (CA), une assemblée générale annuelle (AGA) dans les 3 mois après la fin de l'année financière (se terminant le 31 mars de chaque année) et des réunions du comité exécutif (CE) au besoin;
- 4.2.2 Assurer la coordination et organiser annuellement deux rencontres des comités locaux de l'eau dans chacun des quatre (4) secteurs (rivières Trois-Pistoles, Rimouski, Mitis et Matane).

5. AUTRES DOSSIERS

- 5.1 S'informer et suivre l'évolution de l'augmentation du transport par train du pétrole lourd de l'Ouest en direction du Nouveau-Brunswick;
- 5.2 Participer avec les MRC côtières et le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire au déploiement concerté de la table de concertation régionale (TCR) de l'Estuaire-maritime;
- 5.3 Accentuer le partenariat et le partage d'expertise avec les autres OBV du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, et développer des produits et services exportables;
- 5.4 Offrir aux partenaires et aux acteurs de l'eau une expertise technique et professionnelle en matière de gestion intégrée de l'eau par bassin versant.